

L'an deux mille vingt, le sept septembre, à 19 heures 30, le conseil municipal de la commune de SAINT-NIC dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle communale de Pentrez, sous la présidence de Mme Annie KERHASCOET, Maire.

Date de convocation : 01 septembre 2020

Présents : Mme Annie KERHASCOËT, Mmes et Mrs Emmanuel MAHO, Jean-Pierre CANN, Jean-Michel BIRIEN, Emmanuel CAPITAINE, Fabrice LE BERRE, Gilles MOLAC, Monique BESCOU, Baptiste DANION, Ewan GUILLOU, Jérôme KERSALÉ, Marie-Thérèse NÉDÉLEC, Marc BALAYER, Hervé GUILLOU.

Excusé : M. Jean-Claude KERHASCOËT (pouvoir à J-M BIRIEN).

Secrétaire de séance : M. Emmanuel MAHO

Ordre du jour :

- 22- Commission communale des impôts directs (CCID)
- 23- Ateliers municipaux : subvention au titre de la DETR
- 24- Subventions 2020 aux associations
- 25- Droit de préemption urbain : déclarations d'intention d'aliéner
 - Compte-rendu des décisions du maire
 - Compte-rendu urbanisme
 - Questions diverses

DB2020-22 : COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Madame la Maire informe les élus que l'article 1650 du CGI prévoit l'institution dans chaque commune d'une commission communale des impôts directs chargée d'intervenir surtout en matière de fiscalité directe locale.

La durée du mandat de ses membres est la même que celle du mandat du conseil municipal. Pour la commune de SAINT-NIC, cette commission doit être composée de **7 membres titulaires** : le maire et **6** commissaires.

Les commissaires doivent :

- être français ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne,
- être âgé de 18 ans révolus,
- jouir de leurs droits civils,
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune,
- être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

Les 6 commissaires et leurs suppléants, en nombre égal, sont désignés par le directeur (ou directrice) départemental (e) des finances publiques sur une liste de contribuables **en nombre double** remplissant les conditions précisées ci-dessus, dressée par le conseil municipal.

Invité à délibérer, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, **PROPOSE** les membres titulaires et suppléants inscrits sur la liste jointe à la présente délibération pour décision :

➤ *Membres titulaires* :

CAPITAINE Emmanuel – LE DROFF Pierre – GIROLLET Jacqueline – KERNEVEZ Jacques – ROBIN Jean – MORVAN Guy – PELLIET Sylvie – CHAPALAIN Françoise – LE DROFF Monique – LE FOLL Laurence – GUILLOU Hervé – DANION Paul.

➤ *Membres suppléants* :

GUÉGUÉNIAT Jean-René – POUDOULEC Danièle – LE VERGE François – LE BRIS Françoise – COADOUR Pierre – LE DROFF TEPHANY Geneviève – COURTAY Daniel – CADIOU Gaëlle – BIRIEN Jean-Michel – PELLIET Pierre – GUILLOU Ewan – LE GOFF Marie-Josée.

DB2020-23 : CONSTRUCTION DES ATELIERS MUNICIPAUX : DEMANDE DE SUBVENTION DETR

Mme la Maire informe le conseil municipal que le projet de construction des ateliers municipaux dont le coût prévisionnel s'élève à 382 974,00 € HT soit 459 568,80 € TTC (travaux et honoraires compris) est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total :	382 974,00 € HT
Subvention DSIL :	191 487,00 €
Subvention DETR :	76 595,00 €
Autofinancement communal :	114 892,00 €

En tenant compte des délais nécessaires pour la finalisation du projet (phase de conception : consultation pour le choix de la maîtrise d'œuvre, esquisses, avant-projets, permis de construire et l'appel d'offres pour les travaux), l'échéancier de réalisation serait le suivant :

- Début des travaux : décembre 2020
- Fin des travaux : décembre 2021

Elle précise que la consultation en vue de la mission de maîtrise d'œuvre se termine le 10 septembre prochain.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, **SOLLICITE** une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et **AUTORISE** Mme la Maire à signer tout document à intervenir résultant de ces décisions.

Après lecture de la délibération, M. Gilles MOLAC interroge Mme la Maire sur le coût total de l'opération.

Mme la maire lui rappelle qu'il s'agit d'une demande de subvention basée sur une estimation (travaux et honoraires compris) afin d'obtenir le montant des aides que la DETR accordera. Elle poursuit en présentant les différentes tranches de travaux (bâtiments, voirie, mise en sécurité, etc...).

M. BALAYER précise que des devis seront demandés par la suite par le biais d'un appel d'offre et qu'il conviendra de discuter du coût, après négociation avec les entrepreneurs et validation des aides accordées, en toute connaissance.

DB2020-24 : SUBVENTIONS 2020

Madame la maire informe élus qu'une enveloppe globale de 12 000 € a été votée lors de l'adoption du budget primitif 2020 au titre des subventions de fonctionnement attribuées aux associations.

Mme le Maire propose d'accorder les subventions sollicitées par les associations suivantes :

ORGANISME	Observations	montant proposé
CHARIVARI	Aide COVID + projet cinéma	1 000,00 €
Club de Char à Voile de Pentrez	Accord sur 3 ans CM du 26/06/2019	3 000,00 €
Club de loisirs résidence Ti Lann		450,00 €
DDEN		30,00 €
Entraide Cancer en Finistère		100,00 €
EPE	Aide COVID 500 € exceptionnelle	2 500,00 €
FNACA		120,00 €
France Alzheimer 29		100,00 €
Handisport Cornouaille Quimper		100,00 €
Les restaurants du Cœur Finistère		100,00 €
Rés' Agri	7 adhérents	93,50 €
Rêves de Clown		100,00 €

SAINT-NIC SPORTS	Aide COVID 500 € exceptionnelle	2 500,00 €
Secours catholique Finistère		50,00 €
Secours populaire français Châteaulin		100,00 €
Société de chasse	Aide COVID 300 € exceptionnelle	800,00 €

En ce qui concerne la subvention au Club de Char à Voile, Mme la Maire précise qu'en 2019, le précédent conseil municipal avait décidé qu'une somme globale était accordée pour un montant de 8 000 € sur 3 ans, soit : 2 000 € versés en 2019 et 3 000 € à verser en 2020 et en 2021.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, **ACCEPTE** ces propositions et **AUTORISE** le maire à signer tout document à intervenir résultant de cette décision.

M. Emmanuel MAHO précise que pour les associations locales, une aide exceptionnelle COVID a été accordée. Le montant global de cette proposition est de 11 143,50 € - elle était de 9 055,00 € en 2019. La différence résulte des aides COVID.

DB2020-25 : DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN : DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

Madame la Maire porte à la connaissance du conseil municipal la déclaration d'intention d'aliéner suivante :

- Maison et terrain situés 5 bis, rue d'Ys - section AB 228 – appartenant à Mr et Mme François CORNIC

Entendu l'exposé de Madame le Maire, le conseil municipal, invité à délibérer, à l'unanimité des membres présents ou représentés, **RENONCE à exercer** son droit de préemption sur cette vente et **AUTORISE** la maire à signer tout document à intervenir résultant de cette décision.

Décisions du maire prises dans le cadre des délégations du conseil municipal au maire

Madame la Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n° 2020-13 du 10 /07/2020 ;

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Madame le Maire en vertu de cette délégation,

Le conseil municipal prend note des décisions suivantes :

DCM2020-18 : validation le 13/07/2020 de l'avenant n° 2 de l'entreprise LE GRANIT BRETON (Lot 6 : Cloisons - Isolation)- 510, chemin du Ruffa - 29200 Brest relatif aux travaux modificatifs suivants pour une plus-value de 1 006,70 € HT (1 208,04 € TTC) portant le nouveau montant du marché à 33 354,59 € HT (40 025,51 € TTC) :

* *suite à la découverte lors de la démolition :*

- reprise du mur entre la salle de la classe maternelle et la salle des maîtres par un doublage vide,

- réalisation d'un habillage placo autour de la porte d'accès à la classe maternelle,

* *suite à la demande de la maîtrise d'ouvrage : ajout d'un placard supplémentaire au niveau du SAS d'entrée entre la classe 1 et 2.*

DCM2020-19 : validation le 17/07/2020 du devis pour fourniture de mobilier scolaire auprès de la société Manutan pour un montant de 5 608,85 € HT (6 730,62 TTC).

DCM2020-20 : lancement le 20/07/2020 de la procédure de consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre en vue de la construction des ateliers municipaux (procédure adaptée ouverte avec possibilité de négociation).

DCM2020-21 : validation le 28/07/2020 du devis pour travaux de marquage au sol en peinture routière établi par la société CDL Signalisation Marquage - 64, rue du Rody - 29490 Guipavas pour un montant de 2 995,48 € HT (3 594,57 € TTC).

DCM2020-22 : validation le 17/08/2020 du devis pour le contrat 2020/2021 de lutte contre les nuisibles, établi par la société FARAGO Bretagne 15, rue du Sabot à Ploufragan (Côtes d'Armor), pour un montant total de 1 451,28 € HT (1 741,54 € TTC), comprenant l'avenant pour la dératisation et désinsectisation de la cantine pour un montant de 204,29 € HT (245,15 € TTC).

COMPTE RENDU URBANISME/DIA-DPU

➤ PERMIS DE CONSTRUIRE :

- CALVEZ David : rue du Manoir - ZI 360 : construction d'une maison individuelle. RDC en parpaings revêtu d'un enduit blanc/gris clair. L'étage sera en ossature bois revêtu d'un bardage zinc. Les menuiseries seront en aluminium RAL 9007 mat. Une toiture courbe et un toit terrasse seront réalisés en membrane pvc couleur gris. Le terrain sera remodelé au niveau de la maison. Refus le 23/04/2020.
- MIGNOT Richard : 38, Moulin Bernal - ZK 41 : construction d'une véranda : accord le 02/07/2020.
- CALVEZ David : rue du Manoir - ZI 360 : construction d'une maison individuelle. RDC en parpaings revêtu d'un enduit blanc. L'étage sera en ossature bois revêtu d'un bardage bois peint blanc et noir. Les menuiseries seront en gris aluminium RAL 9007 mat. Le chien assis sera en mono-pente avec une toiture membrane couleur gris. Le terrain sera remodelé au niveau de la maison : accord le 08/07/2020.
- VILLAIN Cyrille : Moulin Bernal - ZK 2: extension d'habitation : accord le 09/07/2020.
- SABATIER Corinne : Les Hameaux de Kervengard - ZI 360 : construction maison d'habitation : accord le 09/07/2020.

➤ DÉCLARATIONS PRÉALABLES DE TRAVAUX :

- PETILLON Bernadette : 2, Kervengard : dans un hangar dans lequel est entreposés divers stock en rapport avec la crêperie et l'épicerie, aménagement d'un local de vente destinée à l'épicerie de produits locaux et divers. Ce local sera en bois et d'une superficie de 39 m² : accord le 05/03/2020.
- THEOTEC Louis : 5, Ruyen - ZL 17 : clôture : accord le 06/03/2020.
- SAINLEGER Anne Marie : 1, Kergoat Côte - ZD 121 et 190 : abri de jardin construction bois avec partie fermée et partie ouverte : accord avec prescriptions le 11/05/2020.
- GALLON Lucien : 4, Pennavouez - ZH 115 : rénovation de façade : accord avec prescriptions le 23/04/2020.
- Sté CIRCET : Rue de l'Eglise - ZH 19 : implantation d'une armoire active optique destinée au traitement et de la distribution de la fibre optique : accord le 28/05/2020
- LE ROUX Yves : 8, rue de l'Eglise - AE 40 : parement sur un mur en béton existant (20 m²) : accord avec prescriptions le 29/06/2020.
- DESSE René Paul : 20, rue Gradlon - AC 116 : changement des fenêtres à l'étage (5 unités) par des fenêtres en PVC blanc ; les volets de couleur rouge bordeaux seront remplacées par des volets en PVC de la même couleur : accord le 29/06/2020.

- FINISTERE HABITAT : Logements impasse de Navarou et rue de Saint Jean : réaménagement urbain et modification de façades ainsi que modification de la destination d'un garage en atelier par suppression de la porte et remplacement par une fenêtre panoramique sur allège : accord avec prescriptions le 03/07/2020.

➤ CERTIFICATS D'URBANISME OPÉRATIONNELS :

- ROGNANT Corentin : rue de la Presqu'île - ZL 169 : construction d'une maison individuelle surface 120m² : refus le 05/03/2020.
- OLIVE Loïc : Rue Gradlon - AC 83 : maison d'habitation principale d'environ 120 m² : refus le 12/05/2020.

➤ DPU/DIA :

Madame le Maire informe les élus qu'elle n'a pas exercé un droit de préemption sur les ventes suivantes :

- Garage : Résidence Les Océanes - AB 163 appartenant à M. et Mme Patrick VOURCH (le 24/07/2020).
- Maison et terrain : 34, route des Falaises - AB 147 appartenant à Mrs Loïc et Alain GOUEREC (le 31/07/2020).
- Maison et terrain : 13, rue de Boutinou - ZE 127 appartenant aux Consorts MEVEL (le 21/08/2020).

QUESTIONS DIVERSES

- M. Gilles MOLAC interroge Mme la Maire sur l'autorisation accordée aux gens du voyage de s'installer sur le stade.
Mme la maire explique les conditions dans lesquelles cette autorisation a été donnée, le lieu (terrain au-dessus du stade et non sur le stade), les dates et la durée, la convention à signer, les branchements eau & électricité. Elle explique également avoir fait appel à la sous-préfecture. À la suite de la deuxième visite du représentant des gens du voyage et leur demande d'accès au stade, Mme la maire avait refusé de les recevoir.
- M. Gilles MOLAC interroge Mme la maire sur la réouverture de la bibliothèque.
Mme la maire expose qu'en raison de la mise en place du protocole sanitaire il est envisagé de rouvrir sous certaines conditions, la bibliothèque étant occupée par l'école le temps des travaux de rénovation. La réouverture prochaine sera annoncée sur le site de la commune.
- Mme la maire invite M. Ewan GUILLOU à exposer la réponse de Mégalis faisant suite à une demande d'information concernant le débit internet à Coatérel. Dans sa réponse, Mégalis précise qu'une armoire est en cours d'installation au Bourg. Elle sera reliée par fibre optique au central de Pentrez ce qui réduira la distance entre les domiciles et les équipements ADSL permettant des débits plus élevés. Mme Monique BESCOU demande des précisions sur l'augmentation des débits. M. Emmanuel MAHO précise que cette augmentation de débit est difficile à évaluer individuellement parce qu'elle dépend de la distance entre l'armoire et le point de délivrance.
- M. Emmanuel CAPITAINE fait état de coupures internet ou téléphonique sur certains quartiers. Mme la maire propose de recenser ces pannes afin de trouver une solution rapide avec les services de téléphonie concernés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 32.